



Collectif **SAUVONS LE TOGO**

CONFERENCE DE PRESSE DU 28 JANVIER 2013 **DECLARATION LIMINAIRE**

Le samedi, 26 janvier 2013, des perquisitions ont été effectuées au siège de la formation politique ANC, membre du collectif sauvons le Togo, dans le cadre de l'enquête sur les incendies des marchés de Kara et de Lomé.

Au cours des dites perquisitions, des tessons de bouteilles de sérum et quelques clous ont été déterrés amenant le procureur de la république près le tribunal de Lomé à conclure dans un communiqué rendu public le même jour dans le journal de 20h de la télévision nationale que cela « constituerait une partie de ceux utilisés pour incendier le grand marché de Lomé. »

La conclusion du procureur de la république près le tribunal de Lomé appelle de la part du **collectif « SAUVONS LE TOGO »**, les observations suivantes :

I. SUR LES PRETENDUS COCKTAILS MOLOTOV RETROUVES

Il urge de souligner que ce qui a été découvert n'est ni des explosifs, ni des cocktails Molotov, mais des tessons de bouteille, des bouts de fil et des clous.

Ainsi, c'est en vain que l'on rechercherait un lien entre ces objets et les incendies des marchés. Il n'existe aucun lien entre ces objets et les incendies. Il s'agit une fois encore des manœuvres de diversion en cours, des montages grotesques savamment orchestrés visant à détourner l'attention des populations, des vrais auteurs et commanditaires des incendies en cause.

II. SUR LES DECLARATIONS DES JEUNES INTERPELLES

Les incohérences contenues dans les déclarations des jeunes instrumentalisés et manipulés pour incriminer et déstabiliser le CST sont manifestes. Ces incohérences n'échappent à personne et mettent à nu les montages grossiers et fantaisistes du régime.

III. NECESSITE DE RAPPELLER LES 12 QUESTIONS DU CST

Il n'est pas superflu de rappeler les 12 questions du **collectif « SAUVONS LE TOGO »** qui sont restées sans réponse jusqu'à ce jour :

1- Où étaient les agents chargés de la protection du bâtiment quand, aux alentours de 21 heures, des jeunes portefaix sentant une odeur de fumée provenir du bâtiment sont allés au poste de gendarmerie du grand marché et n'ont trouvé qu'un seul agent en place ?

2- Pourquoi ce n'est que bien après une heure du matin que les pompiers et les forces de l'ordre se sont-ils rendus au grand marché alors que les propriétaires des magasins, alertés, avaient déjà rallié les lieux à partir de 23 heures ?

3- Pourquoi l'incendie a-t-il commencé au rez-de-chaussée puis s'est subitement propagé au 2^{ème} étage de l'immeuble avant de toucher le 1^{er} étage et en plusieurs foyers ?

4- Pourquoi, alors que le feu ne s'était pas encore propagé dans tout le bâtiment et était visible par endroits, aucune initiative n'a été prise par les sapeurs pompiers et les forces de sécurité pour accéder au bâtiment et circonscrire les foyers d'incendies ?

5- Comment de simples individus auraient pu avoir accès au bâtiment fermé à clefs à 18h et gardé par des agents de sécurité de l'EPAM et des forces de l'ordre ?

6- Pourquoi nos frontières sont-elles restées fermées aux pompiers ghanéens mieux équipés, durant plus de 3 heures, pour des raisons de formalités d'entrée de leurs véhicules à Lomé alors même que ce sont les autorités togolaises qui les ont sollicités pour une urgence ?

7- Pourquoi les engins de la brigade motorisée ont-ils été tous dégagés de la rue adjacente au bâtiment incendié qui leur servait de parking ?

8- Qui a des intérêts dans la filiale togolaise de Nestlé et pourquoi a-t-elle fait évacuer toutes ses marchandises du bâtiment principal quelques heures avant le déclenchement de l'incendie ?

9- Comment comprendre les déclarations rassurantes de la Directrice de l'EPAM, sur la télévision togolaise 1^{ère} chaîne (TVT), la journée du drame, tendant à faire croire qu'après l'incendie du marché de Kara, toutes les dispositions sont prises pour qu'un tel drame ne survienne pas au marché de Lomé?

10- Pourquoi aucun ministre ni aucun responsable de la sécurisation du bâtiment n'a été officiellement auditionné pour les besoins de l'enquête ?

11- Si l'on en croit les dires d'un sapeur pompier ghanéen, ce serait une importante quantité de kérosène qui aurait provoqué et alimenté cet incendie. Qui au Togo a accès au kérosène, un carburant hautement inflammable que des enquêtes ont révélé comme ayant été utilisé en 2005, lors de l'incendie criminel qui a ravagé l'Institut Goethe de Lomé ?

12- Pourquoi aucune information officielle n'est portée à la connaissance de l'opinion nationale et internationale sur l'arrestation d'un sergent de l'armée togolaise qui a tenté curieusement de mettre le feu à la station d'essence MRS sise en face de la cantine de l'Aéroport de Lomé ?

Eu égard à tout ce qui précède, il y a lieu qu'une enquête internationale indépendante soit diligentée afin que les causes des incendies soient déterminées et que les responsabilités soient situées.

IV. APPEL A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Devant ces nombreuses interrogations auxquelles les autorités togolaises n'ont apporté aucune réponse, mais en se livrant plutôt à des interpellations rocambolesques en cascade, il est plus qu'indispensable que la communauté internationale sorte de sa réserve pour soutenir la demande d'une enquête internationale indépendante formulée par le CST.

Le Collectif « SAUVONS LE TOGO » demande solennellement à la communauté internationale notamment les Nations-Unies, l'Union Européenne, l'Union Africaine, les Etats-Unis, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud de soutenir techniquement et financièrement ladite enquête internationale indépendante.

Le Collectif « SAUVONS LE TOGO » adressera dès demain une requête à ces institutions et pays.

Pour l'heure, le CST réitère la libération de ses responsables et militants arbitrairement arrêtés.

Peuple togolais, par ta foi, ton courage et tes sacrifices, la Nation togolaise doit renaître !

Lomé, le 28 janvier 2013

Pour le Collectif,
Le Coordonnateur

SIGNE

Me Ata Messan Zeus AJAVON